

# Mars - avril - mai

## Les Hongrois manifestent

Pendant 6 semaines, les apiculteurs hongrois ont fait du sitting devant les bâtiments de la Commission (Berlaymont) à Bruxelles. Pourquoi ? Ils se plaignent de la chute des prix des miels sur le marché international et de la baisse de leurs revenus depuis leur entrée ans l'Union européenne. Leur miel d'acacia ne se vend plus, du moins à un prix acceptable. Le prix du carburant et les salaires ont augmenté rapidement. Ils demandent une aide directe pour le sirop de nourrissage et une révision de la directive miel, beaucoup trop laxiste à leurs yeux. Nous avons eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises leur président, Peter Bross, dans le cadre du groupe de travail du COPA-COGECA. Sachant que les aides directes ne sont plus possibles depuis des années et que le groupe de travail n'est pas ouvert à une révision de la directive miel, nous avons fait des propositions alternatives qui vont dans le sens de l'ensemble des demandes des apiculteurs européens :

- augmentation des contrôles aux frontières pour les miels d'importation,
- définition de critères de qualité spécifiques pour les miels dans le cadre de la directive actuelle,



- prise en compte de l'apiculture dans le cadre des programmes de développement rural.

À ces critères économiques, nous avons ajouté des aspects vétérinaires :

- prise en compte de l'abeille dans les fonds vétérinaires, ce qui permettrait d'assurer le co-financement des pertes subies par les agriculteurs dans le cadre des maladies à déclaration obligatoire (loque américaine, petit coléoptère des ruches...),
- plan d'action à étudier sur le plan européen en cas d'arrivée d'*Aethina tumida*.

Lors d'une rencontre sollicitée par les apiculteurs hongrois avec monsieur Boden, ministre de l'agriculture luxembourgeois



(en charge jusqu'en juin de la présidence du Conseil) et de madame Lulling, députée européenne, j'ai pu présenter la position du Groupe de travail Miel. Cette proposition a été signée par le secrétaire général suite à une consultation de l'ensemble des membres du groupe. Nous espérons que ce document pourra être analysé lors du prochain conseil des ministres de l'agriculture.



# « Conferma, c'è miele farcito di antibiotici »

## Antibiotiques et miels

Cette fois, c'est en Italie que l'on peut lire dans la presse « une analyse du mouvement consommateur confirme que les miels sont farcis d'antibiotiques ». Sur 42 échantillons analysés, 4 étaient positifs, dont un provenant exclusivement d'Italie et présentant les doses les plus élevées : 466 ppb de sulfathiazole et 53 ppb de tétracycline. Les autres antibiotiques retrouvés sont la sulfaméthazine (29 ppb) et la streptomycine (15 et 18 ppb).

En groupe de travail Miel, la volonté des apiculteurs était de tout mettre en œuvre pour éviter de tels scandales. Nous avons ainsi proposé que tous les traitements antibiotiques soient interdits dans les ruches de production et qu'un seuil de 15 ppb ne soit pas être dépassé, ce seuil n'étant là que pour répondre à d'éventuelles contaminations environnementales. La FEEDM (fédération européenne des conditionneurs de miels) reprend ce seuil de 15 ppb et propose de l'utiliser comme limite à ne pas dépasser pour toute transaction commerciale dans l'Union, y compris avec les miels d'importation. Si les apiculteurs

sont favorables à cette proposition, la forme légale à donner à cet accord reste à définir pour ne pas aller à l'encontre des législations existantes (limite maximale de résidus (LMR) ou seuils de contamination ou limite à laquelle il faut pouvoir détecter des résidus de produits).



## Rucher : nouvelle implantation

Louvain-la-Neuve est en plein développement et notre rucher couvert a été démonté pour faire place à un nouveau quartier sur le site des Bruyères. L'UCL nous a cependant affecté un nouveau terrain pour y reconstruire notre bâtiment. Cet espace, occupé en partie par un petit verger, convient parfaitement pour l'implantation de ruches d'élevage. Fin décembre, plusieurs administrateurs étaient présents pour remonter les parois du chalet. Deux journées ont encore été nécessaires pour la toiture et sa nouvelle extension prévue comme site de stockage du matériel.

L'espace devant le bâtiment sera ensemencé d'un mélange de plantes mellifères.

## Vers des pôles apicoles

Le 15 février, de nombreux responsables de sections apicoles se sont réunis à Louvain-la-Neuve. L'objectif était d'analyser leurs besoins en matériel pour leur permettre de développer leurs activités et l'attrait pour leurs membres. Trois volets ont été analysés : le matériel et les supports didactiques, le matériel utilisé par les membres et le matériel d'élevage et de multiplication du cheptel.

Pour répondre aux besoins définis lors de cette réunion, le Comité d'accompagnement a prévu le développement de trois actions prioritaires :

- Pour le matériel didactique, une diathèque sera mise en place sur le site [www.cari.be](http://www.cari.be) avec un maximum d'images relatives à l'apiculture et aux abeilles.
- Pour les achats groupés, chaque responsable de section va recevoir un dossier lui proposant d'introduire au nom de son association ou d'un groupe d'associations une demande de co-financement à 50 % de matériel (gaufrier, extracteur 9 cadres DB, fondeuse à cire, défègeur de type Melitherm, déshumidificateur).
- Pour le développement du cheptel, chaque apiculteur pourra également bénéficier d'une aide de 50 % pour l'acquisition de 5 ruchettes, s'il s'engage à les utiliser durant 5 ans.

Le dossier est également disponible soit au CARI, soit dans les sections pour lesquelles nous disposons d'adresses. Pour ces deux derniers points, les offres sont limitées aux budgets disponibles dans le cadre du programme miel.

